

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 JUILLET 2022 à 18h, à l'Espace Saint Exupéry

Date de convocation : 30 juin 2022

Président de séance : M. Eric LE DISSÈS, Maire

Secrétaire de séance : M. Grégory PANAGOUDIS

Délibération publiée le :

Enregistrée en Sous-Préfecture le :

Accusé de réception en Sous-Préfecture n°

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 39

Présents : 26 Représentés : 11 Absents : 2

**Résultat du vote, au scrutin ordinaire,
après débats contradictoires :**

Suffrages exprimés : 37

Votes pour : 37

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Non participations : 0

Présents : MMES, MM. Éric LE DISSÈS, Gérard TERRIER, Céline ARGENTI, Claude BIOLLEY, Véronique TARDY, Isabelle BRIÈRE, Bernard CANTO, Claudette VANDEVOORDE, Joseph GRASSINI, Isabelle NOHAIN, Yves AUFFRET, Sylvia PENELET, Michel VINCENTELLI, Patricia BELLON, Bina FODERA, Véronique PRADEL, Éric MIGLIORE, Grégory PANAGOUDIS, Sophie MICOTTI, Amandine PRUVOST, Monique CATONI, Laurent ESCOLLE, Adrien ALÉO, Magali LOVERA, André IRLÈS, Jean MARTINEZ.

Pouvoirs : Patrick VILORIA à Bernard CANTO, Jean-Marc BLOCQUEL à Céline ARGENTI, Christelle PENNICA à Grégory PANAGOUDIS, Dominique ABADIE à Joseph GRASSINI, Marie-Rose ROS à Claude BIOLLEY, Michel LO IACONO à Isabelle BRIÈRE, Jocelyne POMMIER à Yves AUFFRET, Antoine CAMISULI à Gérard TERRIER, Jeanine CHARVOT-ISNARD à Patricia BELLON, Anthony SANCHEZ à Véronique PRADEL, Patricia COLIN à Véronique TARDY

Absents : Rémy ARAKELIAN, Marie-Claude GARGANI

N°22070716

Création de la Carte « Marignane Culture »

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 21212-29 ;

Vu le projet de règlement du nouveau dispositif de réduction de tarifs d'accès aux événements et services culturels, intitulé « Carte Marignane Culture » ;

Vu l'avis de la commission municipale « Sport – Culture – Animation », rendu le 21 juin 2022 ;

Considérant la volonté de développement de la politique culturelle de la commune,

Dans le cadre de sa politique culturelle, la commune conduit des actions accessibles et attractives pour l'ensemble des publics. Les événements sont multiples et originaux. Ils sont l'occasion de rendez-vous auxquels sont attachés beaucoup de Marignanais et qui attirent, par leur qualité, de nombreux visiteurs.

Outre la saison culturelle qui prend ses quartiers au théâtre Molière, la commune propose également, dans le cadre de son opération « Vacances en fête », une programmation culturelle spécialement dédiée au jeune public et entièrement gratuite.

De nouvelles actions innovantes visant à développer la culture sont et seront par ailleurs pilotées par les services municipaux, telles que la « Fête Nationale du théâtre », le « Festival du Conte », conduit en partenariat avec le tissu associatif local, ainsi que la mise en place d'une politique tarifaire attractive, l'accueil de résidences d'artistes, la création du « Bureau des Tournages », les avant-premières de spectacles ou encore la création d'une programmation intergénérationnelle à la Médiathèque.

Ces actions s'inscrivent dans une ambition qui conjugue la volonté municipale de répondre à l'intérêt communal à celle de participer au rayonnement extérieur de la commune.

Ainsi, dans le cadre de son projet conduit depuis 2008, la commune a pu mettre en place des conditions favorables au développement de la culture sur son territoire, notamment en :

- valorisant les spectacles créés et produits par les élèves des Conservatoires de Musique et de Danse, ouverts à tous les Marignanais avec une entrée gratuite sur réservation,
- décidant de la gratuité de l'inscription à la Médiathèque,
- développant une offre gratuite de spectacles et de concerts au théâtre mais aussi en plein air,
- ou encore en permettant aux séniors de profiter gratuitement de spectacles de cabaret.

La liste de toutes les actions, de toutes les réalisations n'est pas exhaustive tant la politique culturelle municipale est dynamique.

Ce dynamisme trouve, aujourd'hui, une nouvelle traduction avec la volonté de mettre en place un dispositif de réduction des tarifs d'accès aux événements et services culturels, destiné aux Marignanais. Intitulé « Carte Marignane Culture ». Son objectif est de permettre à toute personne domiciliée sur le territoire de la commune, quel que soit son âge et quel que soit son niveau de ressources, de connaître et d'accéder à l'ensemble de l'offre culturelle locale. Cette carte permettra de bénéficier des avantages listés dans le règlement ci-annexé, dont l'accès à certains services et à des tarifs réduits pour les spectacles et pour le cinéma.


La « Carte « Marignane Culture » sera gratuite et délivrée, sous réserve de remplir les conditions d'inscription et notamment de justificatif de domicile, à tout Marignanais qui en fera la demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **de créer** le dispositif « Carte Marignane Culture » destiné aux Marignanais, sous condition de justification de domicile, sans condition de ressources ni condition d'âge et sous réserve du respect des modalités d'inscription,
- **de décider** que la « Carte Marignane Culture » est gratuite,
- **d'approuver** le règlement de fonctionnement de la « Carte Marignane Culture », ci-annexé.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Le secrétaire de séance,
Grégory PANAGOUDIS**



**Le Maire,
Eric LE DISSÈS**



Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille, par courrier ou par saisine dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.